

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en visioconférence le 7 décembre 2020 à 20h00 heures à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière.

Absent : Messieurs Patrice Lemay et Sébastien Leclerc

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

216-12-2020

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU
7 DÉCEMBRE 2020**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et gestion administrative
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
 - 3.2 Approbation des comptes du mois
 - 3.3 Approbation des factures
 - 3.4 Dépôt du rapport budgétaire au 27 novembre 2020
 - 3.5 Présentation et proposition budgétaire
 - 3.6 Changement de fournisseur pour services comptables
 - 3.7 Nomination d'un administrateur à l'OMH Nord-de Lotbinière
 - 3.8 Adhésion annuelle à l'AQLM
 - 3.9 Adhésion annuelle à la COMBEQ
 - 3.10 Adoption d'une motion de félicitations pour la réélection de Monsieur Normand Côté à la préfecture
4. Sécurité publique
5. Transport et hygiène du milieu
6. Santé et bien-être
7. Aménagement et urbanisme
 - 7.1 Acceptation de l'offre de services du Groupe BC2
 - 7.2 Modifications dans la responsabilité de l'émission des permis, installations septiques et constats
8. Développement économique
9. Loisirs et culture
 - 9.1 Demande de subvention annuelle du Comité Patrimoine et histoire des seigneuries de Lotbinière
 - 9.2 Annulation de la session hiver 2021
10. Rapports des différents comités
11. Divers
12. Période de questions aux contribuables
13. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

217-12-2020

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 2 novembre 2020 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

218-12-2020

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 30 novembre 2020 au montant de 976 907,60\$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit:

Salaires	40 649.75\$
Comptes à payer	65 357.13\$
Déboursés	860 589.21\$
À approuver en résolution	10 311.51\$

3.3

219-12-2020

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de la facture d'Atlantis pompe au montant de 5,254.91\$ pour réparation des pompes de distribution d'eau potable.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.41300.526.

Paiement de la facture 6tem TI au montant de 4,311.56\$ pour contrat de service pour soutien technique en informatique.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.13000.414.

Paiement de la facture de Lavery Avocats au montant de 496.69\$ pour contrat de service pour services professionnels.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.13000.412.

Paiement de la facture NNC Solutions au montant de 248.36\$ pour contrat de service pour achat d'un cellulaire.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.331.

Paiement de la facture de Tetra Tech QI Inc. au montant de 1,060.66\$ pour le projet d'évaluation des actifs municipaux.
Que ce montant soit divisé dans 6 postes budgétaires 02.13000.522, 02.22000.522, 02.41300.522, 02.70150.522, 02.70120.522 et 02.41500.521.

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 30 novembre 2020 soit adoptée telle que présentée.

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2020

3.5

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2020

220-12-2020

OCTROI DE CONTRAT SUR INVITATION POUR LES SERVICES COMPTABLES

CONSIDÉRANT les documents reçus des différents soumissionnaires pour les services comptables;

CONSIDÉRANT que nous avons reçues 2 offres de différents fournisseurs :

DGL CPA	15 495\$ pour 2020
Soluce	10 250\$ pour 2020

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER la proposition du plus bas soumissionnaire soit Soluce pour les audits et la préparation des états financiers de la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière pour l'année 2020 et les années subséquentes.

3.7

221-12-2020

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR À L'OMH

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière doit mandater, pour 3 années, un représentant qui siègera à titre d'administrateur au conseil d'administration OMH Nord-de-Lotbinière;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE le Conseil mandate, Denise Poulin, maire, à titre d'administrateur de L'OMH Nord-de-Lotbinière pour l'année 2021-2022 et 2023.

3.8

222-12-2020

ADHÉSION ANNUELLE À L'AQLM

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a reçu les coûts pour l'adhésion 2021 à l'AQLM,

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

DE RENOUVELLER l'adhésion de Madame Réjeanne Côté à l'AQLM pour un montant de 296 \$ taxes en sus.

3.9

223-12-2020

ADHÉSION ANNUELLE À LA COMBEQ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a reçu les coûts pour l'adhésion 2021 à la COMBEQ pour Patrick Bélanger,

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

DE RENOUVELLER l'adhésion à la COMBEQ pour un montant de 380.00 \$ taxes en sus.

3.10

224-12-2020

ADOPTION D'UNE MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LA RÉÉLECTION DE MONSIEUR NORMAND CÔTÉ À LA PRÉFECTURE

CONSIDÉRANT la réélection de Monsieur Normand Côté à la préfecture de la MRC de Lotbinière;

En conséquence,
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE SOULIGNER son excellent travail des 4 dernières années;

DE LE FÉLICITER pour sa réélection comme préfet de la MRC de Lotbinière;

DE LUI SOUHAITER du succès dans ses fonctions.

4.SÉCURITÉ PUBLIQUÉ

5.TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7.AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1

225-12-2020

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE BC2 POUR L'URBANISME

CONSIDÉRANT que Madame Marilyn Bronsard-Harvey et Monsieur Louis-Mathieu Fréchette travaillent désormais pour Groupe BC2;

CONSIDÉRANT que Madame Marilyn Bronsard-Harvey et Monsieur Louis-Mathieu Fréchette connaissent parfaitement bien les dossiers d'urbanisme de St-Édouard;

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services de BC2 au montant de \$75.00 l'heure.

7.2

226-12-2020

MODIFICATIONS DES PERSONNES RESPONSABLES POUR L'ÉMISSION DES PERMIS, INSTALLATIONS SEPTIQUES ET CONSTATS D'INFRACTION

CONSIDÉRANT que Madame Marilyn Bronsard-Harvey et Monsieur Louis-Mathieu Fréchette ont récemment changé d'employeur;

CONSIDÉRANT que nous la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière a récemment conclu une entente de service avec BC2, le nouvel employeur de Madame Bronsard Harvey et Monsieur Fréchette;

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE Madame Sara Lynne Charron et Madame Marilyn Bronsard-Harvey, Groupe BC2, soient responsables de faire respecter les dispositions normatives contenues au règlement d'urbanisme;

QUE Madame Sara Lynne Charron et Marilyn Bronsard-Harvey, Groupe BC2 soient responsables de statuer sur toute demande de permis ou de certificat présenté en vertu de ce règlement;

QUE Madame Sara Lynne Charron et Madame Marilyn Bronsard-Harvey, Groupe BC2 soient responsables de tout émission de constat d'infraction;

QUE Louis-Mathieu Fréchette, Groupe BC2, soit aussi autorisé aux mêmes pouvoirs lors de l'absence de Madame Bronsard-Harvey et de Madame Sara Lynne Charron.

QU'EN cas d'absence de Madame Marilyn Bronsard-Harvey, Madame Sara Lynne Charron ou Monsieur Louis-Mathieu Fréchette, Groupe BC2, le directeur-général ou le secrétaire trésorier de la municipalité assure l'intérim; à ces fins, il est investi de tous les pouvoirs se rattachant à la fonction.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1

227-12-2020

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE ST-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de la Société d'histoire et du Patrimoine de ST-Édouard-de-Lotbinière ;

CONSIDÉRANT que le budget sera adopté le 14 décembre 2020 ;

En conséquence

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'AUTORISER que la municipalité verse à la Société la somme de \$500.00 pour l'année 2021 tel que convenu, après l'adoption du budget 2021.

9.2

228-12-2020

ANNULATION DE LA SESSION DE COURS HIVER 2021

ATTENDU QUE situation reliée au COVID-19 sévit toujours;

ATTENDU QUE les cours en ligne par l'intermédiaire de zoom, team ou autres n'ont pas donné les résultats escomptés;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents;

D'ANNULER la session de cours hiver 2021 et advenant un changement de situation, la décision pourrait être révisée.

10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

229-11-2020

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h30.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire

